
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 10 mai 2023 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Dominic Lapointe, Chargé de dossiers ou missions
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE23 0756

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 10 mai 2023 en y retirant les points 30.011, 40.005 et 40.006 et en y rajoutant le point 50.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE23 0757

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 mai 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE23 0758

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 mai 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE23 0759

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle à titre de budget de variation de quantités d'un montant de 749 273 \$, taxes incluses, permettant l'acquisition des radios portatives dans les lots de la Sécurité publique, respectivement les lots 1, 2, et 3 de l'entente octroyée à Motorola (CG13 0239), majorant ainsi le montant total de l'entente de 36 630 725,71 \$ à 37 379 998,71 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1239351003

CE23 0760

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une durée de 14 ou 60 mois, les services de collecte et transport de matières résiduelles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19726 :

| Fournisseurs | Service de collecte | Territoires | Contrats (\$) |
|---|----------------------------|--|----------------------|
| 9386-0120 Québec Inc. - Lot 17 | OM-CRD-MO-RV-Sapins | Ahuntsic-Cartierville - 1 | 19 694 670 \$ |
| Derichebourg Canada Environnement Inc. - Lot 19 | OM-CRD-MO-RV-Sapins | Ahuntsic-Cartierville - 2 | 16 250 571 \$ |
| 9386-0120 Québec Inc. - Lot 21 - Option 1 | OM-CRD-MO-RV-Sapins | Saint-Laurent | 19 988 722 \$ |
| 9386-0120 Québec Inc. - Lot 23 - Option 2 | CS | Saint-Laurent | 2 132 730 \$ |
| 9386-0120 Québec Inc. - Lot 24 | OM-CRD-MO-RV-Sapins | Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - 1 | 12 655 567 \$ |
| 9386-0120 Québec Inc. - Lot 26 | OM-CRD-MO-RV-Sapins | Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - 2 | 12 391 381 \$ |
| Total - Collecte et transport | | | 83 113 641 \$ |

- 3- d'autoriser une dépense totale de 4 337 979 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences :

| Fournisseurs | Service de collecte | Territoires | Contingence (\$) |
|---|----------------------------|--|-------------------------|
| 9386-0120 Québec Inc. - Lot 17 | OM-CRD-MO-RV-Sapins | Ahuntsic-Cartierville - 1 | 1 049 744 \$ |
| Derichebourg Canada Environnement Inc. - Lot 19 | OM-CRD-MO-RV-Sapins | Ahuntsic-Cartierville - 2 | 866 137 \$ |
| 9386-0120 Québec Inc. - Lot 21 - Option 1 | OM-CRD-MO-RV-Sapins | Saint-Laurent | 1 065 452 \$ |
| 9386-0120 Québec Inc. - Lot 23 - Option 2 | CS | Saint-Laurent | 21 441 \$ |
| 9386-0120 Québec Inc. - Lot 24 | OM-CRD-MO-RV-Sapins | Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - 1 | 674 644 \$ |
| 9386-0120 Québec Inc. - Lot 26 | OM-CRD-MO-RV-Sapins | Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - 2 | 660 562 \$ |
| Total - Collecte et transport | | | 4 337 979 \$ |

- 4- d'autoriser une dépense totale de 5 361 215 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement de prix :

| Fournisseurs | Service de collecte | Territoires | Ajustement de prix |
|---|----------------------------|--|---------------------------|
| 9386-0120 Québec Inc. - Lot 17 | OM-CRD-MO-RV-Sapins | Ahuntsic-Cartierville - 1 | 1 300 200 \$ |
| Derichebourg Canada Environnement Inc. - Lot 19 | OM-CRD-MO-RV-Sapins | Ahuntsic-Cartierville - 2 | 1 072 174 \$ |
| 9386-0120 Québec Inc. - Lot 21 - Option 1 | OM-CRD-MO-RV-Sapins | Saint-Laurent | 1 320 310 \$ |
| 9386-0120 Québec Inc. - Lot 23 - Option 2 | CS | Saint-Laurent | 11 364 \$ |
| 9386-0120 Québec Inc. - Lot 24 | OM-CRD-MO-RV-Sapins | Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - 1 | 837 309 \$ |

| | | | |
|--------------------------------------|---|---------------|---------------------|
| 9386-0120 Québec Inc. - Lot 26 | OM-CRD-MO-RV- Villeray-Saint-Michel-Parc- Sapins | Extension - 2 | 819 858 \$ |
| Total - Collecte et transport | | | 5 361 215 \$ |

- 5- de prioriser la demande d'ajustement à la base budgétaire pour 2024 dans le cadre du processus budgétaire en cours et d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement pour les années subséquentes;
- 6- de procéder à une évaluation de rendement des fournisseurs (adjudicataires) à la fin des contrats;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1237281001

CE23 0761

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Intrado Life & Safety Canada inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de sept ans, soit du 19 mai 2023 au 18 mai 2030, le contrat pour la fourniture de l'installation et la configuration d'une solution technologique et équipements pour le centre d'urgence 9-1-1 de prochaine génération du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le centre de communication du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 26 114 790,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19626;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 406 276,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Intrado Life & Safety Canada inc.;
- 5- d'autoriser le directeur de la Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1230206002

CE23 0762

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 162 913,83 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux », dans le cadre du contrat accordé à Unicel Architectural corp. (CG21 0123), pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 954 965,92 \$ à 2 117 879,74 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1238009001

CE23 0763

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 332 045,33 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie », dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG19 0324), pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 870 478,77 \$ à 9 202 524,09 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1238009002

CE23 0764

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 146 110,23 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés », dans le cadre du contrat accordé à Summa métal Architectural et Structural inc. (CG21 0283), pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 680 267,65 \$ à 1 826 377,88 \$, taxes et contingences incluses;

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1238009003

CE23 0765

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 217 941,32 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture », dans le cadre du contrat accordé à Toitures Trois Étoiles inc. (CG21 0493), pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 416 618,59 \$ à 1 634 559,91 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1238009004

CE23 0766

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 486 919,13 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », dans le cadre du contrat accordé à HVAC inc. (CG20 0197), pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 229 357,30 \$ à 8 716 276,42 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1238009005

CE23 0767

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 158 487,29 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2501 « Régulation et contrôle », dans le cadre du contrat accordé à la société en commandite ACCS (CG20 0364), pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 822 603,82 \$ à 1 981 091,11 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1238009006

CE23 0768

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 548 603,21 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. (CG20 0387), pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 18 437 467,01 \$ à 18 986 070,22 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1238009007

CE23 0769

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 197 009,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500403;
- 3- d'autoriser une dépense de 719 700,96 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 176 611,93 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1237231013

CE23 0770

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Ceveco inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement des abords de l'UQAM : Pourtour de la chapelle Notre-Dame de Lourdes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 379 800,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 457840;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 704 882,06 \$, taxes incluses (contrat entente : 612 940,92 \$ + contingences : 91 941,14 \$), pour les travaux d'étanchéisation de la fondation de la chapelle intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par les Prêtres de Saint-Sulpice en vertu de l'entente présentée dans le dossier décisionnel 1218853009;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Ceveco inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1237231001

CE23 0771

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 1 666 781,96 \$, taxes incluses, pour le contrat à être accordé par la Société de transport de Montréal (STM) à Les Entreprises Cogenex inc. pour la réalisation de travaux de reconstruction de la conduite d'aqueduc principal dans l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie, conformément à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la STM (CG23 0188) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur la rue Saint-Dominique;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1237371002

CE23 0772

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure cinq ententes-cadres d'une durée de 36 mois, avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des caractérisations environnementales et des études géotechniques pour les services centraux et les arrondissements, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19647;

| Firmes | Contrat | Somme maximale (taxes incluses) |
|-----------------------------|----------------|--|
| Les Services EXP inc. | 1 | 1 472 151,40 \$ |
| Solmatech inc. | 2 | 1 493 946,75 \$ |
| Englobe Corp. | 3 | 1 362 203,68 \$ |
| Terrapex Environnement Itée | 4 | 1 044 179,96 \$ |
| GHD Consultants Itée | 5 | 1 036 735,32 \$ |

- 3- de procéder à une évaluation de rendement de Les Services EXP inc., Solmatech inc., Englobe Corp. Terrapex Environnement Itée et GHD Consultants Itée;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations de 12 mois chacune, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1227231104

CE23 0773

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 793 672,43 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels pour la mise en œuvre des projets liés à l'optimisation des espaces administratifs de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ s.e.n.c. (CG17 0079), majorant ainsi le montant total de la dépense de 4 762 892,38 \$ à 5 704 086,47 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 147 521,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1230684001

CE23 0774

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Passerelles — coopérative de travail, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de dix mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de la partie de l'inventaire des immeubles de valeur patrimoniale à l'échelle de l'agglomération de Montréal visant l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (contrat 2), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 914 442,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19620;
- 2- d'autoriser une dépenses de 45 722,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Passerelles — coopérative de travail;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1236924001

CE23 0775

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels pour la réalisation de l'avant-projet préliminaire et de l'avant-projet définitif de la phase 2 du projet de réaménagement de l'avenue des Pins, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 356 130,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19764;
- 2- d'autoriser une dépense de 271 226,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser un virement de crédits en provenance du compte de surplus affectés 2021 de 825 994 \$, du « Programme d'accélération des grands projets » vers le budget 2023 du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), Direction des projets d'aménagement urbain (DPAU);
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Services EXP inc.;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1232891001

CE23 0776

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'Entente portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal afin de confier à cette dernière la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Langelier dans le cadre de son appel d'offres du contrat CR13.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1237211008

CE23 0777

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet d'entente de cession de licence à titre gratuit entre Guillaume Adjutor Provost et la Ville de Montréal dans le cadre de l'exposition Migrations, qui aura lieu du 3 juin 2023 au 30 juin 2024, à la Biosphère;
- 2- d'approuver le projet d'entente de cession de licence à titre gratuit entre Itzel Velazco Pérez et la Ville de Montréal dans le cadre de l'exposition Migrations, qui aura lieu du 3 juin 2023 au 30 juin 2024, à la Biosphère;
- 3- d'approuver le projet d'entente de cession de licence à titre gratuit entre El hadji Ibrahima Ndiaye et la Ville de Montréal dans le cadre de l'exposition Migrations, qui aura lieu du 3 juin 2023 au 30 juin 2024, à la Biosphère;
- 4- d'approuver le projet d'entente de cession de licence à titre gratuit entre Marwan Sekkat et la Ville de Montréal dans le cadre de l'exposition Migrations, qui aura lieu du 3 juin 2023 au 30 juin 2024, à la Biosphère;
- 5- d'approuver le projet d'entente de cession de licence à titre gratuit entre Simon Émond et la Ville de Montréal dans le cadre de l'exposition Migrations, qui aura lieu du 3 juin 2023 au 30 juin 2024, à la Biosphère;
- 6- d'approuver le projet d'entente de cession de licence à titre gratuit entre Alexis Aubin-Laperrière et la Ville de Montréal dans le cadre de l'exposition Migrations, qui aura lieu du 3 juin 2023 au 30 juin 2024, à la Biosphère;
- 7- d'approuver le projet d'entente de cession de licence à titre gratuit entre Josèphe Landreville et la Ville de Montréal dans le cadre de l'exposition Migrations, qui aura lieu du 3 juin 2023 au 30 juin 2024, à la Biosphère;
- 8- d'approuver le projet d'entente de cession de licence à titre gratuit entre Gabrielle Lalonde et la Ville de Montréal dans le cadre de l'exposition Migrations, qui aura lieu du 3 juin 2023 au 30 juin 2024, à la Biosphère;
- 9- d'approuver le projet d'entente de cession de licence à titre gratuit entre Geneviève Cadieux-Langlois et la Ville de Montréal dans le cadre de l'exposition Migrations, qui aura lieu du 3 juin 2023 au 30 juin 2024, à la Biosphère;
- 10- d'approuver le projet d'entente de cession de licence à titre gratuit entre Estelle Frenette-Vallières et la Ville de Montréal dans le cadre de l'exposition Migrations, qui aura lieu du 3 juin 2023 au 30 juin 2024, à la Biosphère;
- 11- d'approuver le projet d'entente de cession de licence à titre gratuit entre Ann Simard et la Ville de Montréal dans le cadre de l'exposition Migrations, qui aura lieu du 3 juin 2023 au 30 juin 2024, à la Biosphère;

12- d'approuver le projet d'entente de cession de licence à titre gratuit entre Yassine Boussaadoun et la Ville de Montréal dans le cadre de l'exposition Migrations, qui aura lieu du 3 juin 2023 au 30 juin 2024, à la Biosphère;

13- d'autoriser la cheffe de division programmes publics et éducatifs de la Biosphère au Service de l'Espace pour la vie à signer les 12 ententes.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1239442003

CE23 0778

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal acquiert d'Hydro-Québec, pour fins de parc régional, un terrain vacant, constitué du lot 1 977 325 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, ayant une superficie totale de 31 215,40 mètres carrés, pour le prix de 940 000 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'autoriser à partir de 2023, un ajustement récurrent à la base budgétaire du budget du Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports (SGPMRS) de 7 603 \$ afin de couvrir les frais d'opération et d'entretien ainsi que de gestion écologique en lien avec cette acquisition;
- 3- de verser au domaine public le lot 1 977 325 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à la suite de la signature de l'acte;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1229245010

CE23 0779

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Le festival international de Jazz de Montréal inc., pour un terme de deux mois et deux semaines, du 25 mai 2023 au 7 août 2023, la Vitrine habitée B, située au 1425, rue Jeanne-Mance, ayant une superficie de 2 723 pieds carrés et une terrasse de 980 pieds carrés, pour un usage ponctuel de café-terrasse, débit de boissons alcooliques, restaurant, traiteur, et ce, pour un loyer total de 24 500 \$ excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- de fermer et retirer du domaine public le lot 5 171 921 et une partie du lot 5 171 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, du 25 mai 2023 au 7 août 2023;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1230515003

CE23 0780

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans contrepartie monétaire, à l'organisme à but non lucratif, Transit 24, aux fins de construction d'une maison d'hébergement, un terrain situé sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une superficie de 641,87 mètres carrés, sans bâtiment érigé dessus, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de signer le projet d'acte pourvu qu'il soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet joint au présent dossier décisionnel;
- 3- de fermer et de retirer du domaine public le terrain faisant l'objet du dossier décisionnel;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1229245007

CE23 0781

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la résolution CM15 1107 (21 septembre 2015) et au pouvoir délégué dans le Règlement intérieur du conseil municipal sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) adopté par la résolution CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Entretien Mana inc. réalisée par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre du contrat pour le Service d'entretien ménager et d'accueil de différents bâtiments municipaux (BC 1395083, BC 1463247, BC 1519766 et 21 bons de commandes émis par le Centre de coordination des mesures d'urgence durant la pandémie) de l'appel d'offres public 19-17834. Cette compagnie sera ainsi inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif pour les motifs exposés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1239916003

CE23 0782

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter les parties de l'inventaire des immeubles patrimoniaux de l'agglomération de Montréal visant les territoires de Dollard-des-Ormeaux et de Kirkland (une liste par territoire), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1226924004

CE23 0783

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de reporter en 2023 la réalisation du projet des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Rose-de-Lima et la rue Sainte-Émilie, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1228935001

CE23 0784

Vu la résolution CA23 10 082 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en date du 3 avril 2023;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser l'affectation du surplus du Service de la gestion et de la planification des immeubles afin de financer le projet de déconstruction de la fondeuse à neige et l'enlèvement de deux réservoirs souterrains de produits pétroliers dans la cour de voirie de l'arrondissement de Montréal-Nord;
- 2- d'abroger la résolution CE22 1422;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1236329002

CE23 0785

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement 2 456 000 \$ en provenance du surplus dédié à l'urgence climatique vers le budget de fonctionnement du Bureau de la transition écologique et de la résilience.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1239592001

CE23 0786

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 660 000 \$, en provenance des « Études – Grands projets » des dépenses communes, vers le budget 2023 du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour financer les dépenses de 2023 pour l'avant-projet préliminaire et l'avant-projet définitif de la phase 2 du projet de réaménagement de l'avenue des Pins, dans le cadre du volet Programme d'accélération de grands projets;
- 2- de retourner au compte de provenance « Études – Grands projets » les sommes inutilisées au 31 décembre 2023;
- 3- d'imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1232891002

CE23 0787

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 600 000 \$, en provenance des « Études – Grands projets » des dépenses communes, vers le budget 2023 du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour financer la réalisation d'études pour le projet Sainte-Catherine Est;
- 2- de retourner au compte de provenance « Études – Grands projets » les sommes inutilisées au 31 décembre 2023;
- 3- d'imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1237529002

CE23 0788

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de ratifier le dépôt en Cour supérieure d'un pourvoi en contrôle judiciaire à l'encontre de la décision du Tribunal d'arbitrage rendue le 28 février 2023 par l'arbitre Charles Turmel, opposant la Ville au Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP). Griefs: V-AP-2021-0141, V-AP-2021-0142 et V-AP-2021-0330 (Pascal Côté).

Adopté à l'unanimité.

30.008 1239662001

CE23 0789

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Direction des affaires civiles à déposer une demande d'autorisation d'appel à la Cour suprême du Canada de la décision de la Cour d'appel du Québec rendue le 20 mars 2023 dans l'affaire de la faillite de Société en vélo libre-service (BIXI), Litwyn Boyadjian, es qualité de syndic c. Ville de Montréal qui a infirmé le jugement de la Cour supérieure rendu le 5 mai 2022 qui accueillait l'appel de la Ville relativement à l'Avis de rejet du syndic daté du 15 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1235259001

CE23 0790

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les nominations de Mme Josefina Blanco, conseillère de ville de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, Mme Kaila Amaya-Munro, conseillère d'arrondissement de l'arrondissement de Verdun, et de M. Sylvain Ouellet, conseiller de ville de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à titre de membres du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités pour le mandat 2023-2024.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1237856001

CE23 0791

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater la Direction générale afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration dans son document intitulé « Étude publique - Budget 2023 et PDI 2023-2032 - Rapport et recommandations », selon les orientations formulées dans sa réponse;
- 2- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération, la réponse du comité exécutif à ce rapport et ces recommandations.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1239902005

CE23 0792

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'abroger les résolutions CE20 1064, CE21 0879, CE21 1920 et CE22 0780;
- 2- d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (C-4-1, art. 3), l'ordonnance numéro 17 jointe au présent dossier décisionnel visant à établir et à modifier des voies réservées situées dans l'un ou l'autre des neuf anciens arrondissements de la Ville;

de recommander au conseil municipal :

d'adopter la résolution suivante :

- Vu l'article 295 du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, c. C-24.2);
- Vu l'article 2 du Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055);
- Malgré toute disposition ou résolution contraire, les voies de circulation suivantes sont réservées à l'usage exclusif des autobus et de certaines autres catégories de véhicules selon les modalités indiquées au tableau suivant :

| Type d'intervention | Nom de l'axe | Type de voie réservée | Direction | De | À | Plage Horaire |
|-------------------------|-----------------------------|-----------------------|-----------|-------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| Voie réservée existante | Boul. des Trinitaires | Bus/Taxi | Sud | Boul. Newman | Limite sud de l'arrondissement | Lundi au vendredi 6h30 à 9h30 |
| Voie réservée existante | Boul. Pierrefonds | Bus/Taxi | Nord | Boul. des Sources | Boul. Gouin | En tout temps |
| Voie réservée existante | Chemin de la Côte-de-Liesse | Bus/Taxi | Est | Rue Graveline | Ch. Delmeade | Lundi au vendredi 15h30 à 18h30 |
| | | | | Chemin Delmeade | Rond-Pt. Côte-de-Liesse | En tout temps |
| | | | | Chemin Canora | Boul. de l'Acadie | En tout temps |
| | | | | | | |

| | | | | | | |
|-------------------------------|--------------------------|---------------|--------------|----------------------|--------------------------------|--|
| | | | | Boul. Graham | Chemin Sunset | Lundi au vendredi 6h30 à 9h30 et 15h30 à 18h30 |
| | | | Ouest | Rue Deslauriers | Rue Stinson | En tout temps |
| | | | | Rue Laperrière | Ave. Sainte-Croix | En tout temps |
| | | | | Rond-Pt. Décarie | Chemin Devonshire | En tout temps |
| | | | | Boul. Alexis-Nihon | Rond-Pt. Côte-de-Liesse | En tout temps |
| Voie réservée existante | Chemin de la Côte-Vertu | Bus/Taxi | Est et ouest | Rue Bégin | Boul. Marcel-Laurin | Lundi au vendredi 6h30 à 9h30 et 15h30 à 18h30 |
| Prolongement de voie réservée | Boul. Henri-Bourassa | Bus/Taxi/Vélo | Est et ouest | Rue Jasmin | 5235, Bd. Henri-Bourassa | Lundi au vendredi 6h30 à 9h30 et 15h30 à 18h30 |
| Voie réservée existante | Boul. Lacordaire | Bus/Taxi | Nord et sud | Rue Jean-Talon | Rue de Paimpol | Lundi au vendredi 6h30 à 9h30 en direction sud 15h30 à 18h30 en direction nord |
| | | | | Rue des Galets | Boul. des Grandes-Prairies | Lundi au vendredi 6h30 à 9h30 en direction sud 15h30 à 18h30 en direction nord |
| | | | Sud | Rue St-Zotique | Limite sud de l'arrondissement | Lundi au vendredi 6h30 à 9h30 |
| | | | Nord | Rue de Charleroi | Rue Renoir | Lundi au vendredi 15h30 à 18h30 |
| | | | Sud | Rue d'Amos | Rue de Charleroi | Lundi au vendredi 6h30 à 9h30 |
| Nouvelle voie réservée | Boul. Ray-Lawson | Bus/Taxi/Vélo | Nord et sud | Boul. Henri-Bourassa | Boul. des Sciences | Lundi au vendredi 6h30 à 9h30 en direction sud 15h30 à 18h30 en direction nord |
| Voie réservée existante | Boul. Louis-H Lafontaine | Bus/Taxi | Sud | A-40 | Chénier | Lundi au vendredi 15h à 19h30 |
| | | | | | | |

| | | | | | | |
|-------------------------|----------------------------|---------------|--------------|----------------------|----------------------------------|--|
| Voie réservée existante | Boul. des Galeries d'Anjou | Bus/Taxi/Vélo | Nord | Rue St-Zotique | Rue Jean-Talon | Lundi au vendredi 15h30 à 18h30 |
| | | | Sud | Rue Jean-Talon | Rue Bélanger | Lundi au vendredi 6h30 à 9h30 |
| | | | | Rue St-Zotique | Rue Beaubien | Lundi au vendredi 6h30 à 9h30 |
| Voie réservée existante | Rue Jean-Talon | Bus/Taxi/Vélo | Ouest | Ave. des Halles | Limite ouest de l'arrondissement | Lundi au vendredi 15h30 à 18h30 |
| | | | Est et ouest | Rue de Cannes | Limite ouest de l'arrondissement | Lundi au vendredi 6h30 à 9h30 en direction ouest 15h30 à 18h30 en direction est |
| | | | | Boul. Langelier | Limite est de l'arrondissement | Lundi au vendredi 6h30 à 9h30 en direction ouest 15h30 à 18h30 en direction est |
| Voie réservée existante | Boul. Langelier | Bus/Taxi | Nord et sud | Rue Bélanger | Rue Dumesnil | Lundi au vendredi 6h30 à 9h30 en direction sud 15h30 à 18h30 en direction nord |
| Voie réservée existante | Rue Airlie | Bus/Taxi/Vélo | Ouest | 90 ^e Ave. | Ave. Labatt | Lundi au vendredi 15h à 19h |
| Voie réservée existante | Boul. Léger et Perras | Bus/Taxi/Vélo | Est et ouest | Ave. l'Archevêque | Boul. Langelier | Lundi au vendredi 6h à 9h en direction ouest 15h30 à 18h30 en direction est |

Adopté à l'unanimité.

CE23 0793

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 23 paragraphe 13 du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102), l'ordonnance numéro 14 jointe au présent dossier décisionnel, ayant pour objet d'approuver deux conventions d'exploitation types entre la Ville et les OSBL d'habitation et d'approuver des modifications aux conventions d'exploitation types existantes aux fins de l'application du même règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1236499001

CE23 0794

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et dépôt le projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 5^e Avenue, entre la rue De Montigny et la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- de créer une servitude à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur les lots 6 460 700, 6 460 701, 6 460 702, 6 460 703, 6 460 704, 6 460 707, 6 460 708, 6 460 710, 6 460 713 et 6 460 715 ainsi que sur les parties de lots 6 460 719 et 6 460 720, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1218703004

CE23 0795

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments », remplaçant et abrogeant le Règlement sur l'entretien des bâtiments (07-034), et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments », remplaçant et abrogeant le Règlement sur l'entretien des bâtiments (07-034);
- 2- de mandater la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation pour tenir l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

- 3- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de l'assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1237154001

CE23 0796

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 18^e Avenue, entre la rue Forsyth et la rue Gratton, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle constituée des lots 1 261 962 et 6 416 086 à 6 416 099 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et dont l'emprise est délimitée par les articles 1 à 15, le tout, tels qu'identifiés au plan D-58 Pointe-aux-Trembles, préparé par Gabriel Cadrin-Tourigny, arpenteur-géomètre, en date du 25 octobre 2021, sous le numéro 1172 de ses minutes, dossier 17715-2, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal :

de créer une servitude d'utilités publiques aux fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur les lots 1 261 962 et 6 416 086 à 6 416 092 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCDEFGHA sur le plan, telle qu'identifiée au plan D-58 Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1213496007

CE23 0797

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 600 000 \$ afin de financer les travaux d'électrification des stations de vélo en libre-service BIXI », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1238848007

CE23 0798

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 66 du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012), l'ordonnance numéro 8 jointe au présent dossier décisionnel afin d'autoriser la garde d'animaux de la ferme dans le cadre d'événements spéciaux sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1239350022

CE23 0799

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu des articles 119 et 123 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054), l'ordonnance numéro 8 en vue de modifier les plages horaires du stationnement sur rue sur l'ensemble du territoire et de retirer la tarification modulaire.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1239758003

CE23 0800

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'entente No 35 (2018-2024) intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (APM) concernant la modification de certaines dispositions de la convention collective en lien avec la permutation.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1237914002

CE23 0801

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de Viet Nguyen à titre de directeur Performance, planification et exécution stratégique au Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle, dans l'échelle salariale 2023 - FM10, à compter du 10 mai 2023 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle à signer le contrat pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1237813002

CE23 0802

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal de la Ville de Montréal le Bilan 2022 du traitement des demandes d'accès aux documents.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1231615001

Levée de la séance à 10 h 45.

70.001

Les résolutions CE23 0756 à CE23 0802 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville